



Déclaration préalable CAPD 20 mars 2018

Madame la Directrice académique,

Le 22 mars sera une journée de grève et de mobilisations dans la Fonction Publique.

Pour agir pour une Fonction publique efficace qui assure toutes ses missions auprès de tous les citoyens, sur tous les territoires. Pour exiger la reconnaissance et la revalorisation de nos métiers et de nos qualifications, et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Car les enseignants du premier degré sont parmi les enseignants les moins payés d'Europe et dans la moyenne basse des pays de l' OCDE. Une situation qui ne sera pas résolue par la création de la classe exceptionnelle, à l'ordre du jour de cette CAPD, dont l'accès ne concernera que 10 % des PE, et qui ne fera qu'accentuer les inégalités. Le SNUipp- FSU revendique un avancement avec une véritable cadence unique pour tous.

De plus, avec la classe exceptionnelle, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, déjà important, va continuer à se creuser. Dans une profession féminisée à plus de 80 %, le nombre de promu(e)s doit respecter une parité proportionnelle au pourcentage de femmes et d'hommes dans la profession, ce qui n'est pas le cas (58 % de femmes promues dans la Nièvre). L'égalité de traitement entre hommes et femmes au niveau salarial est pourtant l'une des priorités affichées par le gouvernement : le SNUipp-FSU attend donc des mesures en ce sens et non l'inverse.

Le SNUipp-FSU attend également des mesures qui favoriseraient enfin la mobilité des personnels. Après les résultats une nouvelle fois catastrophiques des permutations informatisées (13,69 % de réussite dans la Nièvre, et un collègue sur deux en situation de rapprochement de conjoint qui n'obtient pas satisfaction), le SNUipp-FSU vous demande la plus grande bienveillance quant aux demandes de permutations manuelles. En effet, certains collègues vivent des situations personnelles très complexes, les contraignant à faire des choix douloureux entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Une situation de souffrance qui n'est malheureusement pas l'apanage des « Bloqu é.e.s », comme nous les appelons dans le département. Dans les écoles, les personnels sont souvent à bout, et le nombre d'heures explose. D'après les calculs du SNUipp-FSU, à ce jour, la grande majorité des enseignants a épuisé le volant des 108 heures institutionnelles prévues par l'administration pour assurer leurs missions en dehors du temps passé devant les élèves. Le SNUipp-FSU s'inquiète en voyant l'augmentation de la souffrance au travail des collègues et l'insuffisance de moyens mis à leur disposition en matière de médecine préventive. Le ministère de l'éducation nationale ne remplit pas son obligation de préservation de la santé au travail de ses agents.

Concernant la liste d'aptitude des directeurs ou directrices d'école, le SNUipp-FSU est une nouvelle fois très surpris du fort taux d'échec dans le département. En effet, si on exclut les collègues inscrits de droit, ce sont seulement 55,5 % des collègues ayant participé à l'entretien (5 sur 9) qui ont été reçus, bien loin des résultats des autres départements. Il est toujours assez paradoxal de voir des collègues évincés a priori d'une fonction pour laquelle ils n'ont pas encore été formés...

Enfin, concernant le mouvement intra départemental qui va bientôt s'ouvrir, le SNUipp-FSU 58 continue d'exiger le retrait du vœu géographique obligatoire, celui-ci ayant largement montré son inefficacité, et la suppression des postes à profil. Une attribution de poste doit en effet se faire au barème. Dans la Nièvre, la note de service nationale sur la mobilité, sur laquelle vous vous appuyez pourtant pour maintenir un vœu géographique obligatoire, indique que le recours aux postes à profil doit rester exceptionnel, pour des « situations limitées », et relever « d'affectations sur postes spécifiques », dont ne font partie ni les postes de CP dédoublés, ni d'ailleurs aucun des postes à profil de notre département.